



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USEES
DE LA RÉGION D'AIGLE | AERA

Le Comité de direction

Au Conseil intercommunal de l'AERA

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 2025-03

relatif au

Budget 2026

Monsieur le Président,
Messieurs les Délégués,

1. PRÉAMBULE

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956¹ sur les communes, le Comité de direction de l'AERA a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2026.

En 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation. Une trentaine de collectivités publiques dites « pilotes » tiennent leurs comptes en MCH2 dès le 1^{er} janvier 2024. Les autres communes et associations de communes ont choisi leur année de passage, ce passage devant se faire au plus tard pour 2027. L'AERA a décidé de l'employer pour la première fois à l'occasion de l'établissement de son budget 2026.

En vertu de l'article 26, al. 2 des statuts de l'AERA², le budget doit être approuvé par le Conseil intercommunal avant le 30 septembre de l'année précédente.

2. PROJET

L'association commence à atteindre sa vitesse de croisière, l'année 2025 marquant le début de l'exploitation de la STEP de l'AERA. Ce 6^{ème} budget, est donc encore plus complet que celui pour l'année 2025.

Le budget établi se conforme au plan comptable de l'association définit en 2020 ainsi qu'au plan comptable tel que défini par MCH2. Les chiffres pour l'année 2025 y ont été intégrés pour comparaison, de même que les derniers comptes adoptés (2024).

¹ LC ; BLV 175.11

² Statuts de l'AERA du 21 août 2019

Méthodologiquement, le budget 2026 a été établi en tenant compte :

- Des hypothèses de calcul développées dans le cadre du préavis N° 2021-02 relatif à la fixation des indemnités des membres du Conseil intercommunal et des membres du Comité de direction, complété par les montants du suivi des projets et des travaux par la COTECH et du suivi des finances de l'association par la COFIN ;
- Des coûts effectifs par comparaison avec l'année en cours pour certaines dépenses de fonctionnement ;
- Des honoraires du BAMO (Bureau d'assistance au maître de l'ouvrage), dans la mesure où ils constituent des tâches déléguées du CODIR, continuent d'être inclus dans le budget de fonctionnement de l'association de communes ;
- Des honoraires de DGP (Direction générale de projet) dans la mesure où ils constituent des tâches déléguées du CODIR. Ces honoraires comprennent également le suivi des travaux de la STEP pour lesquelles la DGP représente le maître d'ouvrage et le fait qu'en 2026 tous les projets seront en cours excepté le raccordement d'Yvorne et demanderont donc une charge de travail très importante ;
- Du fait qu'il a été décidé de mettre sur les préavis de réalisation l'acquisition de la plupart des machines et outillages, des véhicules, équipements personnels du personnel d'exploitation, chariot élévateur électrique, téléphones portables ou matériel informatique pour la STEP ;
- Des projections financières établies avec le BAMO pour le financement des travaux à réaliser et des études encore cours. Les charges d'intérêt ont été calculées en considérant l'évolution des taux d'intérêt ;
- Du fait que dès août 2025, la STEP de l'AERA est entrée en exploitation. Ainsi, pour l'année 2026, 4 ETP seront employés par l'AERA pendant 6 mois et 5 ETP seront employés dès le milieu de l'année.
- De l'estimation des frais d'exploitation pour l'année 2026 durant laquelle les communes d'Aigle, Corbeyrier et Yvorne seront raccordés à la STEP. Ainsi, les frais pour les réactifs, l'évacuation des boues et des déchets, l'électricité, l'énergie, le laboratoire, l'eau potable et autres ont été estimées en tenant compte des données existantes de la STEP d'Aigle et des données de projet. Les positions pour les abonnements liées à la téléphonie, l'exploitation de la moyenne tension par la Romande énergie ou les frais liés aux véhicules d'exploitation ont également été intégrés ; ainsi que les assurances diverses.
- La taxe micropolluants pour les communes raccordées à la STEP de l'AERA devra être payée par l'AERA et elle a donc été intégrée au budget.
- Les frais d'exploitation liés à l'exploitation du dégrilleur de Corbeyrier et au réseau Yvorne-Aigle ont aussi été calculé en fonction des données de projet.
- Finalement, l'AERA aura la charge de certaines STAPs communales à Aigle et Yvorne et donc ce montant sera refacturé aux communes ce qui explique la rentrée d'argent.

3. FINANCE

Le budget 2026 se solde à nouveau par un résultat nul (ni excédent de recettes, ni excédent de dépenses) et se monte à **CHF 2'593'850.-**, dont CHF 15'000.- refacturé directement aux communes pour l'exploitation de leurs stations de pompage (STAP).

La répartition entre les communes membres se calculent comme suit :

Répartition par commune selon les clés de répartition	Budget 2026		Budget 2025		Total 2026
	Frais d'exploitation	Frais généraux	Frais d'exploitation	Frais généraux	
Aigle (2025: 70.0%, 2026: 90.0%/42.6%)	1'223'550.00	519'443.10	556'115.00	450'622.80	1'742'993.10
Corbeyrier (2025: 2.3%, 2026: 3.1%/1.8%)	42'144.50	21'948.30	18'272.35	19'040.40	64'092.80
Leysin (2025: 22.3%; 2026: 0%/17.3%)	-	210'947.55	177'162.35	182'999.40	210'947.55
Ollon (2025: 0%, 2026: 0%/32.3%)	-	393'850.05	-	341'669.40	393'850.05
Yvorne (2025: 5.4%, 2026: 6.9%/6.0%)	93'805.50	73'161.00	42'900.30	63'468.00	166'966.50
Total	1'359'500.00	1'219'350.00	794'450.00	1'057'800.00	2'578'850.00

Concernant les frais d'exploitation, la clé de répartition est fixée en fonction du débit annuel moyen et des équivalents-habitants biochimiques théoriques moyens de la période considérée conformément aux statuts. Ainsi, seules les communes raccordées sont concernées par les frais d'exploitation. A noter, que le raccordement de Leysin était prévu initialement en 2025 ce qui explique que la commune devait être taxée pour cette année-là. Elle sera cependant raccordée début 2027 selon le planning actuel qui a été retardé dû à de nombreuses contraintes administratives.

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AERA

- Vu le préavis n° 2025-03 relatif au budget 2026
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'approuver le budget 2026 de l'AERA.

Accepté lors de la séance du Comité de direction du 7 juillet 2025.

Au nom du Comité de direction de AERA

Le Vice-Président

Le Secrétaire

J-P. Ryter

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'EPURATION DES EAUX USEES
DE LA REGION D'AIGLE | AERA

S. Chemouny

Annexe : Projet de budget 2026 de l'AERA

Personne responsable : M. Jean-Philippe Ryter, Président de la COFIN

BUDGET 2026

		Budget 2026 Charges	Budget 2026 Revenus	Budget 2025 Charges	Budget 2025 Revenus	Variation
	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2 593 850.00	2 593 850.00	1 852 250.00	1 852 250.00	741 600.00
	Traitements des eaux usées	2 593 850.00	2 593 850.00	1 852 250.00	1 852 250.00	741 600.00
	Traitements des eaux usées, Conseil intercommunal	8 450.00	0.00	8 450.00	0.00	0.00
3001.00	> Traitements Conseil	8 450.00		8 450.00		0.00
	Traitements des eaux usées, Comité de direction	100 800.00	0.00	74 050.00	0.00	26 750.00
3001.00	> Traitements CODIR	39 600.00		59 050		-19 450.00
3001.10	> Traitements COTECH	46 200.00		0		46 200.00
3001.20	> Traitement Commission financière	15 000.00		15 000.00		0.00
	Traitements des eaux usées, Administration de l'association	1 110 100.00	1 219 350.00	957 300.00	1 057 800.00	152 800.00
3100.00	> Matériel de bureau	1 500.00		1 500.00		0.00
3100.10	> Affranchissements et taxes CCP	400.00		400.00		0.00
3101.00	> Matériel d'exploitation, machines et outillage	1 000.00		0.00		1 000.00
3102.00	> Imprimés, publications	1 000.00		1 000.00		0.00
3113.00	> Matériel Informatique STEP	0.00		0.00		0.00
3130.10	> Prestations de services, secrétariat	15 900.00		15 900.00		0.00
3130.11	> Prestations de services, boursier	10 000.00		10 000.00		0.00
3130.30	> Frais de réception & cadeaux	1 000.00		1 000.00		0.00
3131.00	> Honoraires BAMO prestations de base	80 000.00		80 000.00		0.00
3131.10	> Honoraires Direction générale de projet (DGP)	170 000.00		115 000.00		55 000.00
3131.20	> Planification et projections de tiers, chantier par le MO Leysin-Aigle	13 500.00		10 000.00		3 500.00
3131.30	> Planification et projections de tiers, chantier par le MO Yvorne-Aigle	0.00		8 000.00		-8 000.00
3131.40	> Planification et projections de tiers, chantier par le MO Ollon-Aigle	6 000.00		0.00		6 000.00
3132.00	> Honoraires études diverses	10 000.00		55 000.00		-45 000.00
3132.10	> Honoraires fiduciaire	2 000.00		2 000.00		0.00
3132.20	> Honoraires juridiques	7 500.00		7 500.00		0.00
3132.30	> Honoraires RH	8 300.00		0.00		8 300.00
3133.00	> Charges d'utilisation informatique, serveur	5 500.00		0.00		5 500.00
3144.00	> Entretien courant des bâtiments	1 500.00		0.00		1 500.00
3401.10	> Intérêts et frais s/comptes de crédits & divers	0.00		0.00		0.00
3401.20	> Intérêts et frais s/emprunts & ATF à moyen et long terme	775 000.00		650 000.00		125 000.00
4260.00	> Participation des communes aux charges administratives de la STEP		1 219 350.00		1 057 800.00	161 550.00
4402.00	> Intérêts des placements financiers					
	Traitements des eaux usées, Exploitation	1 374 500.00	1 374 500.00	812 450.00	794 450.00	562 050.00
3010.00	> Salaire suivi chantier STEP	0.00		18 000.00		-18 000.00
3010.10	> Salaire du personnel d'exploitation	592 000.00		140 000.00		452 000.00
3049.10	> Indemnités pour service de piquet	10 400.00		0.00		10 400.00
3050.00	> Cotisations patronales			0.00		0.00
3090.00	> Formation et perfectionnement du personnel	10 000.00		0.00		10 000.00
3100.00	> Imprimés et fournitures de bureau STEP	2 000.00		0.00		2 000.00
3101.00	> Matériel d'exploitation, frais entretien/maintenance + petits équipements	50 000.00		106 000.00		-56 000.00
3101.10	> Matériel d'exploitation, réactifs (coagulants, floculants) STEP	50 000.00		48 700.00		1 300.00
3101.20	> Matériel d'exploitation, Evacuation des boues et déchets STEP	180 000.00		200 000.00		-20 000.00
3101.30	> Energie (combustible) STEP	5 000.00		2 500.00		2 500.00
3101.40	> Eau potable	25 000.00		0.00		25 000.00
3101.50	> Nettoyage bâtiments	5 000.00		0.00		5 000.00
3101.50	> Carburant véhicule	1 000.00		0.00		1 000.00
3111.00	> Véhicules d'entreprise	0.00		0.00		0.00
3111.10	> Chariot élévateur électrique	0.00		0.00		0.00
3111.20	> Téléphones portables	0.00		0.00		0.00
3112.00	> Equipements personnels du personnel d'exploitation	0.00		0.00		0.00
3120.00	> Electricité STEP	235 000.00		243 750.00		-8 750.00
3130.00	> Prestations de tiers, frais analyses (laboratoire) STEP	20 000.00		10 000.00		10 000.00
3130.01	> Prestations de tiers, exploitation Romande énergie	4 000.00		0.00		4 000.00
3130.20	> Cotisations aux associations professionnelles	3 000.00		0.00		3 000.00
3130.25	> Frais de téléphones et internet	5 000.00		0.00		5 000.00
3170.00	> Remboursements de frais frais kilométriques pour collaborateurs	1 400.00		0.00		1 400.00
3134.00	> Assurances diverses (choses, bâtiments)	20 000.00		9 400.00		10 600.00
3134.10	> Assurance véhicule	3 000.00		0.00		3 000.00
3137.00	> Taxes et émoluments véhicules	1 000.00		0.00		1 000.00
3137.10	> Taxe micropolluants	119 700.00		0.00		119 700.00
3143.10	> Frais d'exploitation Corbeyrier (DO, dégrilleur)	3 000.00		3 000.00		0.00
3143.20	> Frais d'exploitation Yvorne-Aigle	23 000.00		7 700.00		15 300.00
3143.30	> Frais d'exploitation Leysin-Aigle	0.00		15 900.00		-15 900.00
3151.00	> Entretien de machines, appareils, véhicules	1 000.00		0.00		1 000.00
3199.00	> Autres charges d'exploitation STEP	5 000.00		7 500.00		-2 500.00
4260.00	> Participation des communes aux charges d'exploitation de la STEP		1 359 500.00		794 450.00	565 050.00
4206.10	> Rentrée prestations aux communes		15 000.00		0.00	15 000.00
	Total des charges et des revenus	2 593 850.00	2 593 850.00	1 852 250.00	1 852 250.00	741 600.00
	Résultat: Excédent de revenus	0.00		0.00		
	Résultat: Excédent de charges		0.00		0.00	
	Totaux	2 593 850.00	2 593 850.00	1 852 250.00	1 852 250.00	

Répartition par commune selon les clés de répartition	Budget 2026		Budget 2025		Total 2026
	Frais d'exploitation	Frais généraux	Frais d'exploitation	Frais généraux	
Aigle (2025: 70.0%, 2026: 90.0%/42.6%)	1 223 550.00	519 443.10	556 115.00	450 622.80	1 742 993.10
Corbeyrier (2025: 2.3%, 2026: 3.1%/1.8%)	42 144.50	21 948.30	18 272.35	19 040.40	64 092.80
Leysin (2025: 22.3%, 2026: 0%/17.3%)	-	210 947.55	177 162.35	182 999.40	210 947.55
Ollon (2025: 0%, 2026: 0%/32.3%)	-	393 850.05	-	341 669.40	393 850.05
Yvorne (2025: 5.4%, 2026: 6.9%/6.0%)	93 805.50	73 161.00	42 900.30	63 468.00	166 966.50
Total	1 359 500.00	1 219 350.00	794 450.00	1 057 800.00	2 578 850.00

h

ASSOCIATION POUR L'EPURATION DES EAUX USEES DE LA REGION D'AIGLE (AERA)



Rapport sur le budget 2026

BUDGET 2026					
No	Comptes	Budget 2026		Budget 2025	
		Charges	Produits	Charges	Produits
7200	Traitements des eaux usées, Conseil intercommunal	8 450.00		8 450.00	
7200	Traitements Conseil	8 450.00		8 450.00	
7201	Traitements des eaux usées, Comité de direction	100 800.00		74 050.00	
7201	Traitements CODIR	39 600.00		59 050.00	
7201	Traitements COTECH	46 200.00			
7201	Traitement Commission financière	15 000.00		15 000.00	
7202	Traitements des eaux usées, Administration de l'association	1 110 100.00	1 219 350.00	957 300.00	1 057 800.00
7202	Matériel de bureau	1 500.00		1 500.00	
7202	Affranchissements et taxes CCP	400.00		400.00	
7202	Matériel d'exploitation, machines et outillage	1 000.00			
7202	Imprimés, publications	1 000.00		1 000.00	
7202	Matériel informatique STEP	0.00			
7202	Prestations de services, secrétariat	15 900.00		15 900.00	
7202	Prestations de services, boursier	10 000.00		10 000.00	
7202	Frais de réception & cadeaux	1 000.00		1 000.00	
7202	Honoraires BAMO prestations de base	80 000.00		80 000.00	
7202	Honoraires Direction générale de projet (DGP)	170 000.00		115 000.00	
7202	Planification et projections de tiers, chantier par le MO Leysin-Aigle	13 500.00		10 000.00	
7202	Planification et projections de tiers, chantier par le MO Yvoire-Aigle	0.00		8 000.00	
7202	Planification et projections de tiers, chantier par le MO Ollon-Aigle	6 000.00		55 000.00	
7202	Honoraires études diverses	10 000.00		2 000.00	
7202	Honoraires fiduciaire	2 000.00		7 500.00	
7202	Honoraires juridiques	7 500.00			
7202	Honoraires RH	8 300.00			
7202	Charges d'utilisation informatique, serveur	5 500.00		0.00	
7202	Entretien courant des bâtiments	1 500.00		0.00	
7202	Intérêts et frais s/comptes de crédits & divers	0.00			
7202	Intérêts et frais s/emprunts & ATF à moyen et long terme			650 000.00	
7202	Participation des communes aux charges administrative de la STEP	775 000.00	1 219 350.00		1 057 800.00

7203	Traitements des eaux usées, Exploitation	1 374 500.00	1 374 500.00	1 374 500.002	794 450.00
7203	3010.00 Salaire suivi chantier STEP	0.00		18 000.00	
7203	3010.10 Salaire du personnel d'exploitation	592 000.00		140 000.00	
7203	3049.10 Indemnités pour service de piquet	10 400.00			
7203	3050.00 Cotisations patronales				
7203	3090.00 Formation et perfectionnement du personnel	10 000.00			
7203	3100.00 Imprimés et fournitures de bureau STEP	2 000.00			
7203	3101.00 Matériel d'exploitation, frais entretien/maintenance + petits équipements	50 000.00		106 000.00	
7203	3101.10 Matériel d'exploitation, réactifs (coagulants, floculants) STEP	50 000.00		48 700.00	
7203	3101.20 Matériel d'exploitation, Evacuation des boues et déchets STEP	180 000.00		200 000.00	
7203	3101.30 Energie (combustible) STEP	5 000.00		2 500.00	
7203	3101.40 Eau potable	25 000.00			
7203	3101.50 Nettoyage bâtiments	5 000.00			
7203	3101.50 Carburant véhicule	1 000.00			
7203	3111.00 Véhicules d'entreprise	0.00			
7203	3111.10 Chariot élévateur électrique	0.00			
7203	3111.20 Téléphones portables	0.00			
7203	3112.00 Equipements personnels du personnel d'exploitation	0.00			
7203	3120.00 Electricité STEP	235 000.00		243 750.00	
7203	3130.00 Prestations de tiers, frais analyses (laboratoire) STEP	20 000.00		10 000.00	
7203	3130.01 Prestations de tiers, exploitation Romande énergie	4 000.00			
7203	3130.20 Cotisations aux associations professionnelles	3 000.00			
7203	3130.25 Frais de téléphones et internet	5 000.00			
7203	3170.00 Remboursements de frais frais kilométriques pour collaborateurs	1 400.00			
7203	3134.00 Assurances diverses (choses, bâtiments)	20 000.00		9 400.00	
7203	3134.10 Assurance véhicule	3 000.00			
7203	3137.00 Taxes et émoluments véhicules	1 000.00			
7203	3137.10 Taxe micropolluants	119 700.00			
7203	3143.10 Frais d'exploitation Corbeyrier (DO, dégrilleur)	3 000.00		3 000.00	
7203	3143.20 Frais d'exploitation Yverne-Aigle	3 000.00		7 700.00	
7203	3143.30 Frais d'exploitation Leysin-Aigle	23 000.00		15 900.00	
7203	3151.00 Entretien de machines, appareils, véhicules	0.00			
7203	3199.00 Autres charges d'exploitation STEP	1 000.00			
7203	4260.00 Participation des communes aux charges d'exploitation de la STEP	5 000.00	1 359 500.00	7 500.00	794 450.00
7203	4206.10 Rentrée prestations aux communes		15 000.00		
	Total des charges et des revenus	2 593 850.00	2 593 850.00	1 852 250.00	1 852 250.00

Commentaires :

Le budget 2026 a été tenu sur la base de la nouvelle norme comptable « MCH2 ». Pour une meilleure visibilité, le budget 2025 est également converti à cette nouvelle norme.

Ce budget solde à nouveau par un résultat nul (ni excédent de recettes, ni excédent de dépenses). Le budget apporte cependant les commentaires suivants :

- **7201** : Les frais du CODIR et de la COTECH sont répartis sur deux comptes. La COTECH est très sollicitée pour tous les projets sont en cours.
- **7202.3131.10** : Augmentations des honoraires de la Direction générale de projet en compensation de la baisse du poste études diverses (3132.00).
- **7202.3132.30** : Des charges pour des honoraires des ressources humaines pour le propre personnel de l'AERA.
- **7202.3133.00** : Frais informatiques nécessaires pour l'exploitation de la nouvelle STEP.
- **7202.3401.20** : Les intérêts dus se calculent selon la planification financière actuelle et un taux d'intérêts à 1.5% pour les nouveaux emprunts.
- **7203** : Ces charges d'exploitation ont été déterminées principalement sur la base des charges actuelles de la STEP d'Aigle (eau potable, énergie, évacuation des boues et des déchets, frais d'analyses, etc.).
- **7203.3010.10** : charges des salaires du personnel d'exploitation, soit 4 ETP pour 6 mois et 5 ETP pour 6 mois.
- **72033137.10** : Les taxes micropolluant pour Aigle, Yvorne et Corbeyrier sont payées directement par l'AERA
- **7203.4206.10** : Prestations des exploitants de l'AERA pour les 17 STAPs d'Aigle

Répartition entre les communes membres		BUDGET 2026	
Part par commune selon la clé de répartition		Frais d'exploitation	Frais généraux
Aigle	(90.0%/42.6%)	1 223 550.00	519 443.10
Corbeyrier	(3.1%/1.8%)	42 144.50	21 948.30
Leysin	(0%/17.3%)	-	210 947.55
Ollon	(0%/32.3%)	-	393 850.05
Yvorne	(6.9%/6.0%)	93 805.50	73 161.00
Total		1 359 500.00	1 219 350.00



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USEES
DE LA RÉGION D'AIGLE | AERA

Conseil intercommunal

Rapport n° 2025-03

Budget 2026

Aigle, le 31 août 2025

Au Conseil intercommunal de l'AERA

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégué(e)s,

La commission de gestion (COGEST), composée de MM. Pierre-Alain Dubois, président, Guy Bochud et Samuel Obi, rapporteur, s'est réunie le 20 août 2025 à la salle Chevron à Aigle. Monsieur Maxime Isoz et Madame Cécile Amateis (suppléante), étaient excusés pour la séance.

Nous remercions Madame Maude Allora, présidente du CODIR, ainsi que Monsieur Jean Philippe Ryter, président de la COFIN et vice-président du CODIR, pour les réponses claires et détaillées qu'ils ont apportées à nos diverses questions concernant les différents aspects du budget de l'AERA pour l'année 2026.

L'année 2026 sera, comme 2025, une période importante pour l'AERA. Avec la mise en service d'une grande partie de la nouvelle STEP, qui traitera les eaux usées d'Aigle, Yvorne et Corbeyrier, nous pourrons mieux connaître les frais de fonctionnement. Ces informations permettront de préparer des budgets plus précis pour les années à venir.

Comme indiqué dans le préambule du préavis, le nouveau modèle comptable dit « MCH2 » a été utilisé pour l'établissement du budget 2026 de l'AERA. La COGEST a constaté que ce changement de méthode n'a pas modifié de manière significative la présentation du budget. À l'exception de la numérotation des postes, seuls quelques détails ont été changés.

En complément des commentaires annexés au projet de budget 2026, la Commission de gestion souhaite mettre en évidence les points suivants :

- 7201 : Comme précisé dans le préavis, les coûts liés au CODIR et à la COTECH sont maintenant répartis sur deux comptes séparés. Il convient également de noter que ces frais sont à présent calculés sur une base horaire, et non plus selon un système forfaitaire.



- 7202.3113.00, 7203.3111.00-10-20, 7203.3112.00 : Ces lignes figurent avec une valeur nulle dans le budget 2026. Comme indiqué à la page 3 du préavis, les frais correspondants sont pris en charge par le biais de préavis spécifiques. Cette approche permet d'alléger le budget de fonctionnement initial et de répartir ces charges dans le cadre des investissements. Ces montants seront donc pris en charge par l'ensemble des communes, selon la clé de répartition des frais généraux, ce qui nous paraît plus cohérent et équitable.
- 7202.3131.10 : On remarque une hausse importante des honoraires liés à la direction générale du projet. Cela correspond au moment où les dépenses sont les plus élevées pour cette partie du budget, car plusieurs chantiers sont en cours en même temps. Certains arrivent bientôt à leur fin, tandis que d'autres viennent de commencer. Ces coûts devraient toutefois diminuer progressivement une fois que les projets en cours seront terminés.
- 7202.3131.10 : La gestion des ressources humaines est assurée par la commune d'Ollon ; de ce fait, les charges correspondantes lui seront versées.
- 7202.3401.10 – Intérêts et frais sur comptes de crédits et divers : ce compte est à zéro en 2026 et 2025. Selon le CODIR, ce compte devrait contenir les frais bancaires de la BCV (hors intérêt) ainsi que les éventuels intérêts à court terme si le compte est négatif.
- 7203.3101.40 : Le montant inscrit au poste "eau potable" peut paraître élevé, mais selon les explications fournies, une station d'épuration consomme une quantité importante d'eau, notamment pour les opérations de nettoyage, de rinçage et autres usages techniques.
- 7203.3090.00 – Formation et perfectionnement du personnel : Une part importante de ce montant est destinée à financer la formation d'un employé en vue de l'obtention du brevet fédéral d'*Exploitant de station d'épuration*. Étant donné que le fonctionnement d'une STEP est soumis à des normes particulièrement strictes, cette dépense nous semble justifiée et nécessaire.
- 7203.3130.01 – Prestations de tiers, exploitation Romande Energie : Selon le CODIR, il s'agit de l'exploitation de la moyenne tension par la Romande énergie (montant de 3993 CHF/an pour une durée de 5 ans, arrondi à 4000 CHF au budget)
- 7203.3130.25 – Frais de téléphone et internet. Selon le CODIR, ce montant a été estimé à 5000 CHF (3000 CHF pour 4 abonnements des téléphones mobiles et de 2000 CHF pour le téléphone fixe + internet). La COGEST considère que les montants engagés sont relativement élevés et estime qu'une révision à la baisse devrait être envisageable pour les années budgétaires à venir.



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USEES
DE LA RÉGION D'AIGLE | AERA

▪ 7203.3137.10 – Taxe micropolluants. Comme indiqué dans le préavis, cette taxe est prise en charge par l'AERA et fait donc partie des charges d'exploitation refacturées aux communes raccordées, selon la clé de répartition en vigueur. Le traitement des micropolluants sera installé dans les prochains mois sur le site de l'ancienne STEP. Sa mise en service est prévue pour fin 2027, en même temps que la fin de la deuxième phase de construction de la nouvelle installation. Une fois le système en service, cette taxe n'est plus à payer.

▪ 7203. 3143.20 – Frais d'exploitation Yvorne-Aigle : Cette position comprend l'exploitation spécifique liée à la liaison Yvorne-Aigle (exploitation des 2 stations de pompes, électricité, curage, etc.). L'augmentation des charges est calculée au prorata de la durée d'exploitation, laquelle passe d'environ 4 mois en 2025 à une année complète en 2026.

Pour la commission de gestion, les autres postes inscrits au budget ne nécessitent pas de commentaires supplémentaires, au-delà des éléments déjà exposés dans le préavis et ses annexes.

Selon les informations communiquées par le CODIR, le montant total des emprunts s'élève actuellement à CHF 20 600 000

CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de vous demander de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AERA

- Vu le préavis n° 2025-03 relatif au budget 2026
- Vu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'approuver le budget 2026 de l'AERA.

La Commission

Pierre-Alain Dubois, président

Samuel Obi, rapporteur

Guy Bochud

Maxima Isoz, excusé

Cécile Amateis (suppléante), excusé